REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-=-=-=-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-=-=-

DECRET N° 69 - 72 /PR/SGG.
du 20 Février 1969

-=-=-=-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 21 Février 1969 , Mr Issaka DANGOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, assurera l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défens Nationale, pendant l'absence du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 Février 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - CS 6 - Ministères 9 - MJL 2 -
EM-FAD 4 - DN 1 - DGN 4 - DSN 4 - SGG 4 -
LAA 1 - Gde Chanc.1 - DAI 4 - SGPR 1 -
SGM 10 - DEP 2 - DCCT 1 - CES 5 -
Dtion Stat 2 - JORD 1 -